



A la recherche des origines de La Bazouge

Histoire de mottes castrales

C'est à une remontée dans les temps anciens (*voire très anciens*) que je vous propose de faire. Un regard sur le cadastre napoléonien de 1834, croisé avec les écrits de l'historien fougereais Léon Maupilé du XIX^{ème} siècle et ceux de Michel Brand'honneur dans son livre « manoirs et châteaux dans le comté de rennes. Habitat à motte et société chevalresque XI-XII^{ème} siècle », sans oublier des observations sur le terrain nous amène à évoquer les traces tenues de la présence de mottes castrales sur le territoire de notre commune.

Avant d'aller plus loin, il convient sans doute de préciser ce qu'est une motte castrale. Il s'agit d'un tertre modelé à partir d'un relief naturel ou construit de manière artificielle par de la terre rapportée. Elles ont la forme d'un cône régulier, le plus souvent circulaire. Leur hauteur est variable : de quelques mètres à une vingtaine. Elle est composée de deux espaces : la haute cour et la basse cours. Elles sont délimitées par un talus et un fossé. Pour déterminer l'existence d'une motte il faut prendre en compte un parcellaire circulaire ou ovalaire (*c'est souvent la dernière trace de leur existence sur le cadastre napoléonien*). Les noms de lieux en « motte » sont aussi de bons indices. Elles peuvent apparaître dans certains documents associées à des

chevaliers. Aux alentours on peut y trouver un manoir, un moulin, un étang, un bois, un parcellaire ovale et des signes d'exploitation du fer (*au moyen âge celui-ci est un bien précieux et les puissants s'efforcent d'en contrôler l'exploitation*). Leur emplacement est le plus souvent en limites de paroisses, près d'un cours d'eau. Quand la motte est au près d'un cours d'eau son lit peut servir de douves. Mais le plus souvent la motte castrale est à des dizaines de mètres d'une rivière et n'en profite donc pas pour sa protection.

Combien de mottes à la Bazouge ? Selon Maupilé il y en aurait eu six : la Bignette, le petit Monthorin, le Lattay, la Fresnaye, le Bas Monthorin, le Petit Plessis. Mais selon Michel Brand'honneur deux seulement sont attestées : la Bignette et le Haut Plessis. Si nous élargissons nos observations, nous devons tenir compte du château de Mausson en Landivy et d'une motte en Pontmain (*qui est rattaché à la Bazouge au moins jusqu'au XIII^{ème} siècle*) attestée dès 940 non loin de Mausson. Il est possible qu'elle ait été située à proximité de l'actuel calvaire surmontant une grotte dans le parc des oblats. Elle devait avoir une certaine importance puisqu'elle était composée d'un carré irrégulier de 80 mètres de côtés, épais de 3 mètres et le tout

entouré d'eau. A l'autre extrémité du territoire le site de Villavran offre encore aujourd'hui les traces visibles de mottes. Enfin le long de la Glaine à peu de distance de la Bécassière et de la Fresnaye se trouve un espace qui laisse supposer la présence d'une motte aujourd'hui oubliée. Mais nous y reviendrons.

Commençons par le Haut et le Bas Plessis. La motte du Plessis Chasné ou du Haut Plessis n'existe plus, elle a été rasée. Elle tire son nom d'une famille importante sur la Bazouge : les Channé ou Chasné propriétaire des lieux en 1513 (*au moment où s'achève l'époque médiévale*). C'est sans doute là que le seigneur Méen aurait installé sa famille au XI^{ème} siècle. Le nom de plessis renvoie à un lieu fortifié à l'aide plesses. Nous pouvons imaginer que la haute cour de la motte (*ou la motte proprement dite, c'est-à-dire le cône de terre*) ait été au Haut Plessis et que la Basse-cours se soit trouvée au Bas Plessis. Le parcellaire du Haut Plessis sur le cadastre napoléonien de 1834 évoque cette motte par la forme circulaire et ovalaire des parcelles 603,605 et 606. Le Bas Plessis est aujourd'hui occupé par un bâtiment dont les origines remonteraient au XV^{ème} siècle. C'est une ancienne sergenterie. C'est-à-dire qu'à partir au moins du XV^{ème} siècle elle est la demeure d'un officier royal chargé de rendre la justice. C'est donc, un ancien manoir à salle basse sous charpente composé d'une salle centrale directement sous la charpente avec une cheminée sur un des murs gouttereaux (*murs les plus longs*) associée à une ou plusieurs chambres latérales (*cellier ou cuisine surmontée d'une chambre*). Il existait un escalier extérieur parallèle au mur gouttereau en façade sud. Il est d'ailleurs visible sur le cadastre napoléonien tout comme un deuxième bâtiment perpendiculaire au premier à l'est. Tout ceci nous amène à conclure que ce lieu est un lieu de pouvoir à l'époque médiévale et sous l'ancien régime. Après cette petite digression sur cet intéressant bâtiment, nous pouvons rappeler que les mottes permettent aux seigneurs, aux chevaliers d'inscrire leur pouvoir dans l'espace.

La deuxième motte attestée est celle de la Bignette. Là beaucoup d'indices nous permettent d'affirmer son existence. D'abord nous pouvons nous appuyer sur la toponymie. Les plans cadastraux indiquent le nom d'une parcelle : « la butte » voir « la butte aux châteaux ». Le mot de bignette vient de bigne qui en Normandie (*nous*

sommes sur la frontière avec la Normandie) désigne une bosse au front et par extension un mamelon, une petite éminence. Une légère élévation est encore visible sur la parcelle dénommée la « butte ». la Glaine coule à proximité et le moulin de la Bignette est attesté dans un texte de 1209 (*ce qui en fait probablement le moulin le plus ancien d'Ille et Vilaine*). Aujourd'hui une belle bâtisse du XVII-XVIII^{ème} siècle se dresse dans ce qui était peut-être la Basse cours. Enfin la carte topographique au 1/25 000^{ème} mentionne la présence d'une ancienne mine (de fer). Nous pouvons d'ailleurs remarquer que non loin sur la commune de Pontmain se trouve un lieu-dit : le « bay de fer ». A tous ces indices il faut ajouter ce que dit le livre d'or de la Bazouge. Nous pouvons y lire cette description : « (...) un espace rectangulaire entouré d'une enceinte de retranchements et de fossés (...) situé au bord de la Glaine . »

Enfin dans un certain nombre de textes, il est fait mention de « milites (*chevaliers*) dont le nom peut se rattacher à cette motte. Ainsi nous voyons surgir du passé un Robert de la Bazouge en 1168 puis un Guado et un Guy de la Bazouge en 1173 et en 1213. La motte incarne le pouvoir juridique. Elle est surmontée d'un donjon ou d'une tour, le plus souvent en bois, puis en pierres. La Basse cours peut servir de refuge pour les populations voisines en cas de danger.

En guise de conclusion, nous pouvons souligner que la présence des mottes castrales sur un territoire est un indice du peuplement de ce territoire.

En effet les médiévistes ont tendance à considérer que le nombre de mottes par paroisse est un indice de densité. Plus elles sont nombreuses, plus le peuplement est important. Elles sont les témoins silencieux d'un passé lointain et à bien des égards fascinants.

Bertrand Bazin